IMPACT PAR LE SOCIAL SPORT

SOCIO-SPORT : REPERES, PRATIQUES ET PERSPECTIVES

Travaux réalisés en 2024 et 2025

CHAPITRE 9

Développer son impact social par le sport

Passer de l'intention sociale à des conditions structurées d'impact.

Avec le soutien de :

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
AGENCE NATIONALE DU SPORT
PÔLE RESSOURCES NATIONAL SPORT INNOVATIONS

1. Les conditions de l'impact social du sport

Les cinq années de travaux réalisés dans le cadre du programme Impact Social par le Sport ont permis de définir et d'organiser des indicateurs de maturité d'une action socio-sportive qui constituent un référentiel permettant de définir des conditions d'un impact social par le sport.
Sur la base d'échanges de pratiques, d'études techniques et scientifiques, d'expérimentations et d'évaluations, trois niveaux de conditions sont déterminés qui sont autant d'indicateurs de mesure de la maturité d'une action socio-sportive.

Le schéma des « conditions du socio-sport » met en évidence que l'impact social par le sport n'est jamais automatique. Il dépend de la capacité des structures porteuses à articuler trois niveaux complémentaires : **les conditions structurelles, les conditions organisationnelles et les conditions opérationnelles.**

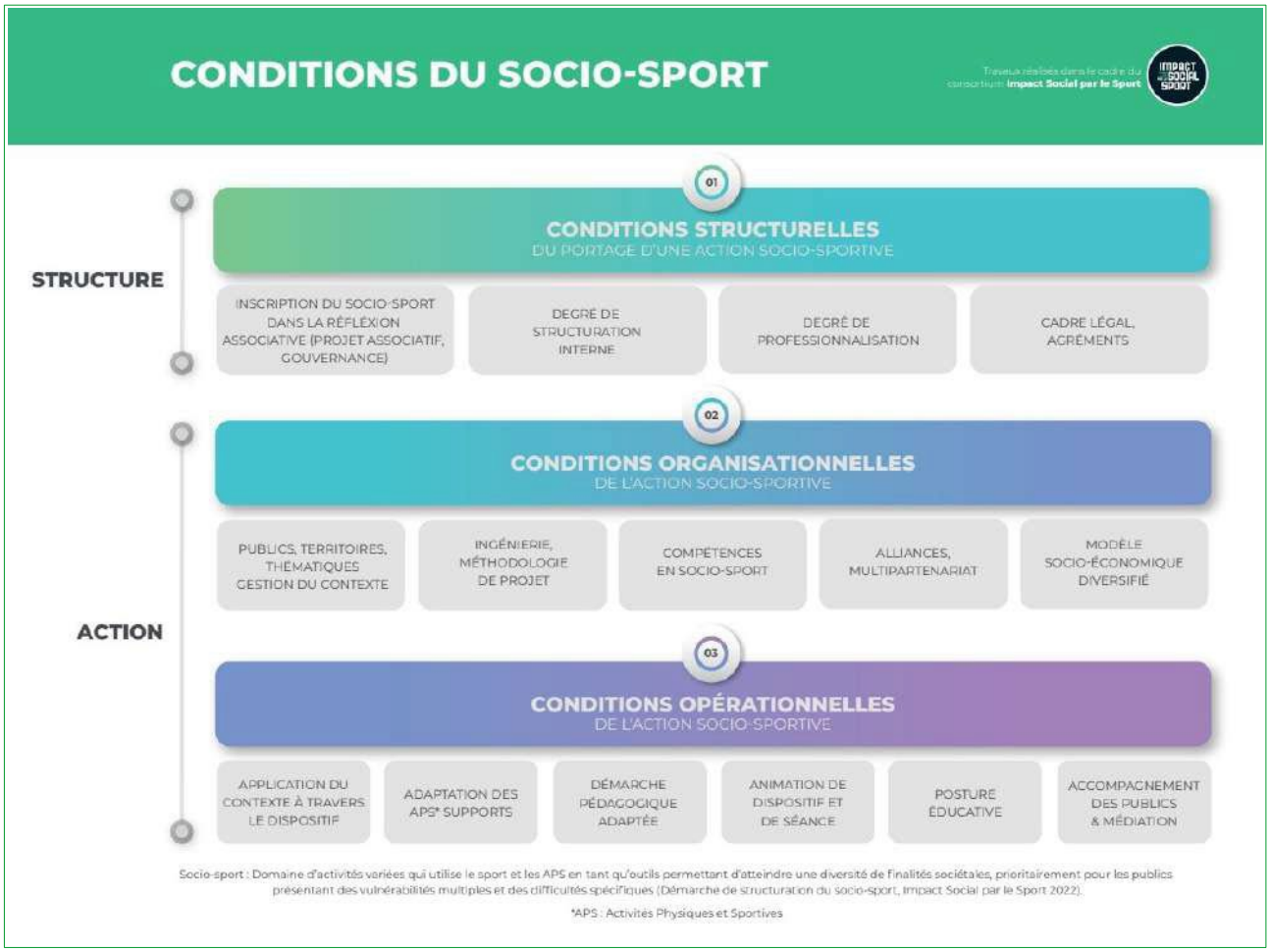

Les travaux d'Impact Social par le Sport confirment que l'impact social du sport repose sur une **articulation cohérente entre structure solide, organisation méthodique et mise en œuvre adaptée**. Loin de l'idée que le sport génère automatiquement des effets sociaux, ils montrent que seule la combinaison de ces conditions permet d'obtenir des résultats durables et mesurables, tant pour les publics que pour les territoires.

2. Conditions structurelles : la solidité et la légitimité de la structure porteuse

Les conditions structurelles correspondent à la capacité de la structure porteuse à inscrire durablement le socio-sport dans son projet, son organisation et son fonctionnement. Elles concernent donc moins l'action elle-même que le cadre institutionnel, associatif et professionnel qui permet à cette action d'exister, de se développer et de se pérenniser.

La première condition structurelle est l'**inscription du socio-sport dans la réflexion associative**. Une action socio-sportive ne peut pas reposer uniquement sur l'engagement individuel d'un éducateur, d'un dirigeant ou d'un salarié particulièrement motivé. Pour produire des effets durables, elle doit être reliée au projet associatif, discutée dans les instances de gouvernance et reconnue comme un axe légitime de développement de la structure. Cette inscription permet d'éviter que l'action reste périphérique, fragile ou dépendante d'une seule personne. Elle facilite également l'appropriation collective du projet par les dirigeants, les salariés, les bénévoles et les partenaires.

La deuxième condition concerne le **degré de structuration interne**. Le développement du socio-sport suppose une organisation capable de porter une action complexe : répartition claire des responsabilités, coordination interne, outils de suivi, capacité administrative, gestion des partenariats, mobilisation de moyens humains et financiers. Une structure peu organisée peut initier une action ponctuelle, mais elle aura plus de difficulté à construire un parcours d'accompagnement, à suivre les publics, à répondre à des appels à projets, à produire une évaluation ou à sécuriser la continuité du dispositif.

La troisième condition est le **degré de professionnalisation**. Une action socio-sportive engage des publics souvent confrontés à des vulnérabilités multiples. Elle exige donc des compétences spécifiques, une posture adaptée et une capacité à travailler avec d'autres professionnels : acteurs sociaux, éducatifs, médico-sociaux, de santé, d'insertion ou de l'emploi. Le niveau de professionnalisation de la structure conditionne sa capacité à recruter, former, accompagner et soutenir les intervenants dans leurs missions. Il ne s'agit pas seulement d'avoir des éducateurs sportifs diplômés, mais de disposer de professionnels capables de transformer l'activité physique et sportive en support d'accompagnement.

Enfin, les conditions structurelles renvoient au **cadre légal et aux agréments**. Les actions socio-sportives peuvent se situer à l'intersection de plusieurs champs : sport, jeunesse, éducation populaire, insertion, santé, handicap, médico-social, politique de la ville ou formation. La capacité d'une structure à respecter les cadres réglementaires, à disposer des agréments nécessaires, à sécuriser les responsabilités et à clarifier son positionnement institutionnel constitue un facteur important de reconnaissance et de légitimité. Ces éléments facilitent aussi l'accès aux partenariats, aux financements et aux dispositifs de droit commun.

Ainsi, les conditions structurelles permettent de répondre à une question centrale : **la structure est-elle réellement en capacité de porter une action socio-sportive dans la durée ?** Une action peut être pertinente dans son intention, mais rester fragile si elle n'est pas portée par une organisation suffisamment solide, légitime, structurée et reconnue.

3. Conditions organisationnelles : la conception, le pilotage et l'ingénierie de l'action socio-sportive

Les conditions organisationnelles concernent la manière dont l'action socio-sportive est pensée, construite, organisée et pilotée. Elles correspondent au passage entre l'intention sociale et la structuration concrète d'un projet. À ce niveau, l'enjeu est de s'assurer que l'action ne se limite pas à une activité sportive ouverte à de nouveaux publics, mais qu'elle repose sur une véritable ingénierie socio-sportive.

La première condition organisationnelle porte sur l'identification des **publics, territoires et thématiques**, c'est-à-dire sur la gestion du contexte. Une action socio-sportive doit partir d'une compréhension précise des besoins auxquels elle souhaite répondre. Quels publics sont concernés ? Quelles vulnérabilités rencontrent-ils ? Dans quel territoire vivent-ils ? Quels freins limitent leur accès au sport, aux droits, à la santé, à l'emploi, à l'éducation ou au lien social ? À quelles politiques publiques l'action peut-elle se rattacher ? Cette analyse permet de clarifier la finalité sociale de l'action et d'éviter une approche trop générale ou trop imprécise.

La deuxième condition est l'**ingénierie et la méthodologie de projet**. Une action socio-sportive doit être conçue comme un projet structuré : diagnostic, objectifs, publics cibles, moyens, calendrier, partenaires, modalités d'intervention, indicateurs de suivi et critères d'évaluation. Cette méthodologie permet de vérifier la cohérence entre les besoins identifiés, les objectifs poursuivis, les activités proposées et les moyens disponibles. Elle permet aussi de formaliser l'action, de la rendre lisible pour les partenaires et de faciliter son pilotage dans le temps.

La troisième condition concerne les **compétences en socio-sport**. Le socio-sport mobilise des compétences qui dépassent le cadre de l'encadrement sportif classique. Les intervenants doivent comprendre les publics en situation de vulnérabilité, adapter les activités physiques et sportives, construire une relation éducative, coopérer avec les partenaires, repérer des besoins d'accompagnement, orienter vers les dispositifs adaptés et contribuer à l'évaluation des effets produits. À l'échelle organisationnelle, la structure doit donc identifier les compétences nécessaires, repérer celles déjà présentes et organiser la montée en compétences des équipes.

La quatrième condition repose sur les **alliances et le multi partenaria**t. Une action socio-sportive ne peut pas être pensée de manière isolée. Les publics concernés sont souvent accompagnés par d'autres acteurs : missions locales, France Travail, établissements scolaires, services sociaux, structures médico-sociales, associations de quartier, collectivités, professionnels de santé, justice, entreprises ou organismes de formation. La qualité des alliances conditionne la capacité à repérer les publics, à les mobiliser, à les accompagner, à lever les freins périphériques et à inscrire l'action dans un parcours plus large. Le partenariat ne doit donc pas être seulement institutionnel ou financier ; il doit être opérationnel.

La cinquième condition est le **modèle socio-économique diversifié**. Les publics accompagnés par les actions socio-sportives sont souvent peu solvables, ce qui limite le recours aux cotisations ou aux licences comme modèle principal. La pérennité des actions suppose donc de construire un modèle économique hybride : subventions publiques, appels à projets, conventions avec des collectivités ou institutions, mécénat, fondations, prestations, financement de formation, partenariats privés ou

dispositifs nationaux. Ce modèle doit intégrer non seulement les séances sportives, mais aussi les temps de coordination, de préparation, de suivi, de partenariat, d'évaluation et de capitalisation.

Les conditions organisationnelles permettent ainsi de répondre à une deuxième question centrale : **l'action est-elle suffisamment pensée, structurée, partenariale et soutenable pour produire des effets sociaux ?** Elles constituent le cœur de l'ingénierie socio-sportive, car elles transforment une intention en projet pilotable.

4. Conditions opérationnelles : la mise en œuvre concrète auprès des publics

Les conditions opérationnelles concernent la mise en œuvre de l'action socio-sportive au contact des publics. Elles correspondent à ce qui se joue dans les séances, dans la relation éducative, dans l'accompagnement et dans l'animation du dispositif. C'est à ce niveau que le sport devient concrètement un outil au service d'objectifs sociaux, éducatifs, sanitaires ou professionnels.

La première condition opérationnelle est l'**application du contexte à travers le dispositif**. Une action socio-sportive doit traduire concrètement le diagnostic et les objectifs définis en amont. Les publics, les territoires, les besoins et les finalités sociales doivent se retrouver dans l'organisation du dispositif : choix des lieux, horaires, modalités d'accueil, rythme des séances, taille des groupes, règles de participation, articulation avec les partenaires, modalités d'orientation et suivi des participants. Il ne suffit pas de connaître le contexte ; il faut l'intégrer dans la manière de construire l'action.

La deuxième condition est l'**adaptation des activités physiques et sportives supports**. Dans le socio-sport, l'activité sportive n'est pas une finalité en soi. Elle est choisie, aménagée et parfois transformée pour répondre aux objectifs de l'action. Les règles peuvent être simplifiées, les formats adaptés, la compétition limitée ou supprimée, les situations pédagogiques modifiées, les critères de réussite redéfinis. L'enjeu n'est pas seulement de faire progresser techniquement les participants, mais de créer des situations favorables à la confiance, à la coopération, à l'engagement, à la gestion des émotions, au respect du cadre ou à la projection dans un parcours.

La troisième condition est la **démarche pédagogique adaptée**. L'intervenant socio-sportif doit construire des séances qui permettent d'apprendre autrement. La pédagogie doit être progressive, sécurisante, inclusive et valorisante. Elle doit tenir compte du niveau de pratique, des fragilités, des appréhensions, des expériences antérieures et des capacités d'engagement des publics. Elle doit aussi permettre de rendre explicites les apprentissages sociaux produits par la pratique : savoir coopérer, communiquer, prendre une responsabilité, gérer un conflit, persévérer, accepter l'erreur ou respecter une règle collective.

La quatrième condition concerne l'**animation de dispositif et de séance**. L'éducateur socio-sportif ne se limite pas à conduire une séance sportive. Il participe à l'animation globale du dispositif : accueil des participants, création d'un cadre sécurisant, gestion du groupe, lien avec les partenaires, suivi de l'assiduité, adaptation en temps réel, régulation des tensions, valorisation des progrès et organisation de temps d'échange. Il doit être capable d'articuler le temps de pratique sportive avec des temps de parole, de bilan, d'orientation ou de mise en lien avec d'autres acteurs.

La cinquième condition est la **posture éducative**. Elle constitue l'un des éléments les plus déterminants du socio-sport. L'intervenant doit adopter une posture à la fois exigeante et bienveillante, capable de poser un cadre tout en prenant en compte les situations individuelles. Il doit savoir écouter, observer, encourager, recadrer, valoriser, sécuriser et créer une relation de confiance. Cette posture diffère d'une logique strictement sportive centrée sur la performance ou la progression technique. Elle vise à faire de la pratique un support de remobilisation, d'expression, d'apprentissage et d'accompagnement.

Enfin, la sixième condition opérationnelle est l'**accompagnement des publics et la médiation**. L'action socio-sportive ne s'arrête pas à la séance. Les situations observées pendant la pratique peuvent révéler des besoins plus larges : isolement, difficulté de mobilité, problème de santé, rupture scolaire, absence de projet, frein administratif, difficulté familiale, manque de confiance ou besoin d'orientation. L'éducateur socio-sportif doit pouvoir repérer ces besoins, en parler avec les partenaires compétents, orienter les personnes et contribuer à la continuité du parcours. Il joue ainsi un rôle de médiation entre les publics, la structure porteuse, les institutions et les acteurs de droit commun.

Les conditions opérationnelles permettent donc de répondre à une troisième question centrale : **la mise en œuvre concrète de l'action permet-elle réellement de transformer la pratique sportive en support d'accompagnement ?** C'est à ce niveau que se vérifie la cohérence entre les intentions du projet et l'expérience vécue par les publics.

5. Articulation entre les trois niveaux de conditions

Les trois niveaux de conditions doivent être pensés ensemble. Les **conditions structurelles** garantissent que la structure porteuse est suffisamment solide, légitime et organisée pour porter une action socio-sportive. Les **conditions organisationnelles** permettent de concevoir et de piloter une action cohérente, partenariale et soutenable. Les **conditions opérationnelles** assurent que la pratique sportive est réellement adaptée aux publics et mise au service d'un accompagnement.
L'impact social par le sport dépend donc de cette articulation. Une structure peut être solide, mais produire peu d'effets si l'action est mal conçue. Une action peut être bien pensée, mais rester fragile si la structure ne dispose pas d'un portage durable. Une séance peut être bien animée, mais perdre en efficacité si elle n'est pas reliée à un projet, à des partenaires et à un parcours d'accompagnement.

Le schéma des conditions du socio-sport permet ainsi de sortir d'une vision simplifiée selon laquelle le sport produirait naturellement des effets sociaux. Il rappelle que le socio-sport repose sur une chaîne de conditions : **une structure porteuse solide, une action organisée et une mise en œuvre adaptée auprès des publics**. C'est cette combinaison qui permet de construire des actions socio-sportives cohérentes, sécurisées et susceptibles de produire un impact social durable.

Du schéma des conditions du socio-sport à une stratégie globale de formation Ce schéma montre comment le développement de la maturité d'une action socio-sportive a été pensée par ISS et traduite en stratégie concrète de formation et d'accompagnement

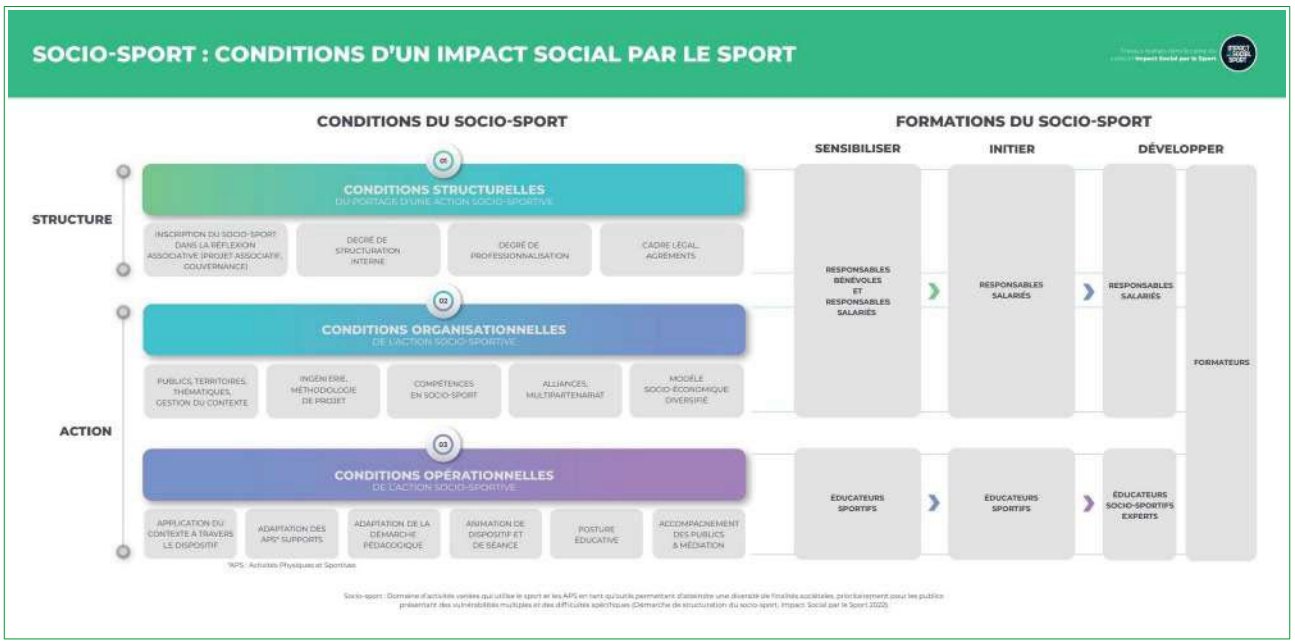

Le schéma des conditions du socio-sport a permis à ISS de penser une stratégie globale de formation articulée autour de trois niveaux complémentaires : **sensibiliser, initier et développer**. Ces trois niveaux correspondent à des degrés différents d'appropriation du socio-sport et à des publics professionnels distincts. La **sensibilisation** vise d'abord à diffuser une culture commune du socio-sport auprès des responsables bénévoles et salariés, mais aussi des éducateurs sportifs. Elle permet de découvrir les fondamentaux du socio-sport, ses finalités, ses publics, ses principes d'action, ses liens avec les politiques publiques et les conditions minimales à réunir pour éviter de réduire le socio-sport à une simple ouverture de créneaux sportifs. L'**initiation** correspond à un niveau plus opérationnel : elle vise principalement les éducateurs sportifs et les responsables salariés amenés à concevoir ou mettre en œuvre des actions socio-sportives. Elle permet de traduire les conditions du socio-sport en compétences professionnelles : adaptation des activités physiques et sportives, posture éducative, démarche pédagogique adaptée, accompagnement des publics, médiation, travail partenarial et méthodologie de projet. À ce niveau, former un éducateur sportif aux conditions opérationnelles du socio-sport revient à l'accompagner vers une fonction d'éducateur socio-sportif.
Enfin, le niveau **développer** s'adresse aux responsables salariés, formateurs, experts et structures déjà engagées dans une dynamique de socio-sport. Il vise l'approfondissement, la transmission et le changement d'échelle : structuration d'une offre de formation, ingénierie avancée, accompagnement des organisations, capitalisation des pratiques, évaluation, modèle socio-économique et diffusion d'outils transférables. Ainsi, la stratégie de formation d'ISS ne se limite pas à former des intervenants de terrain ; elle cherche à agir simultanément sur les personnes, les organisations et l'écosystème, afin de renforcer les conditions structurelles, organisationnelles et opérationnelles d'un impact social par le sport.

Outil d'auto-diagnostic en socio-sport :

Pour compléter l'analyse des conditions de l'impact social du sport, ISS a développé un **outil d'auto-diagnostic en socio-sport** accessible en ligne. Cet outil permet aux structures de situer le niveau de

maturité de leur action socio-sportive, en particulier sur ses **conditions organisationnelles** : formalisation du projet, identification des publics, clarté des objectifs, mobilisation des partenaires, compétences disponibles, modèle socio-économique et modalités d'évaluation. Il ne constitue pas un outil de contrôle, mais un support d'aide à la réflexion, au pilotage et à l'amélioration continue. En permettant à chaque structure d'identifier ses points d'appui et ses axes de progression, l'auto-diagnostic contribue à transformer une intention socio-sportive en projet plus structuré, plus cohérent et mieux adapté aux besoins des publics et des territoires. L'outil est disponible sur la Plateforme Sport et Inclusion du PRNSI à l'adresse suivante :

Ressources associées

➔ **Lien vers l'outil d'auto-diagnostic en socio-sport**

6. Développer les conditions du socio-sport : former et accompagner

Le développement du socio-sport ne repose pas uniquement sur la multiplication des actions. Il suppose de créer les conditions permettant à des structures sportives, associatives ou territoriales de concevoir, mettre en œuvre et pérenniser des projets à finalités sociales. Deux démarches apparaissent alors complémentaires : **former les acteurs** et **accompagner les structures**.

La formation au socio-sport

La **formation** vise prioritairement la montée en compétences des personnes. Elle permet de transmettre des repères communs sur le socio-sport, ses publics, ses finalités, ses méthodes, ses postures professionnelles et ses conditions de qualité. Elle s'adresse aux éducateurs sportifs, coordinateurs, dirigeants, bénévoles, chargés de développement, formateurs ou partenaires amenés à intervenir dans des projets socio-sportifs.

L'accompagnement vers le socio-sport

L'**accompagnement**, quant à lui, vise davantage la transformation progressive d'une organisation. Il ne s'agit pas seulement de transmettre des contenus ou des connaissances, mais d'aider une structure à analyser sa situation, clarifier son projet, identifier ses ressources, adapter ses pratiques, structurer ses partenariats, faire évoluer son organisation interne et passer à l'action. L'accompagnement permet ainsi de travailler sur les conditions concrètes de développement du socio-sport : projet associatif, gouvernance, ressources humaines, méthodologie de projet, ancrage territorial, modèle économique, mobilisation des publics et évaluation.

Cette démarche est d'autant plus nécessaire que le développement d'une action socio-sportive ne consiste pas simplement à ouvrir un créneau sportif à de nouveaux publics. Il suppose d'interroger le projet associatif, la gouvernance, les ressources humaines, les partenariats, les modalités d'accueil, la posture des intervenants, les outils de suivi et les conditions de pérennisation. Autrement dit,

l'accompagnement vers le socio-sport agit à la fois sur les pratiques, sur l'organisation interne et sur l'inscription territoriale de la structure.

SYNTHÈSE

🔎 Ce que disent les chercheurs

Les chercheurs associés ou mobilisés par ISS convergent sur un point central : l'impact social du sport n'est jamais automatique. Une pratique sportive ne produit pas mécaniquement de l'insertion, de la santé, de la confiance, de l'éducation ou du lien social. Les effets dépendent des conditions de mise en œuvre, de la posture des intervenants, de l'intention sociale, des publics ciblés, de la durée de l'action, des partenariats mobilisés et de l'ingénierie de projet.

Les travaux de Nicolas Penin, notamment son intervention **« Comment les conditions de mise en œuvre des dispositifs socio-sportifs façonnent les effets produits : dispositions et liens sociaux ? »**, montrent que les effets d'un dispositif socio-sportif dépendent des dispositions des publics, des trajectoires individuelles, des liens sociaux produits ou réactivés et de l'organisation concrète de l'accompagnement. Cette approche confirme que le sport n'agit pas seul : ce sont les conditions pédagogiques, relationnelles, sociales et organisationnelles de la pratique qui permettent, ou non, de produire des effets.

Les chercheurs alertent également sur de possibles effets iatrogènes. Une action mal pensée peut renforcer certaines inégalités, exclure involontairement des publics, reproduire des rapports de domination, ou produire une forme de sélection implicite entre ceux qui s'adaptent au cadre sportif et ceux qui en restent éloignés. Les travaux de Carine Guérandel sur les jeunes filles dans les quartiers populaires rappellent notamment que les dispositifs sportifs peuvent aussi reproduire des inégalités sociales ou genrées lorsqu'ils ne prennent pas suffisamment en compte les rapports sociaux qui structurent les pratiques.

Les travaux ISS traduisent ces constats scientifiques en conditions de réussite : conditions structurelles, conditions organisationnelles et conditions opérationnelles. Cette mise en forme permet de passer d'un principe général — « le sport peut avoir un impact social sous conditions » — à des repères pratiques pour concevoir, piloter et évaluer une action socio-sportive.

✓ Ce qu'il faut retenir

L'impact social par le sport n'est jamais automatique. Il dépend de la capacité des structures à réunir des conditions précises de mise en œuvre. Les travaux d'ISS ont permis d'identifier trois niveaux complémentaires : les conditions structurelles, les conditions organisationnelles et les conditions opérationnelles.

Les conditions structurelles concernent la solidité de la structure porteuse, son projet associatif, sa gouvernance, son modèle économique et sa capacité à inscrire le socio-sport dans la durée.

Les conditions organisationnelles renvoient à la conception et au pilotage de l'action : diagnostic, objectifs, publics, territoire, partenariats, compétences, moyens et évaluation.

Les conditions opérationnelles concernent la mise en œuvre auprès des publics : adaptation des activités, posture éducative, qualité de l'encadrement, développement de compétences transférables et accompagnement individualisé.

🛠 Bonnes pratiques / conditions de réussite

Une action socio-sportive doit être pensée comme un projet structuré, et non comme un simple créneau sportif ouvert à de nouveaux publics. Elle doit partir d'un diagnostic, identifier clairement les publics visés, définir des objectifs sociaux explicites, mobiliser des partenaires adaptés et prévoir des modalités d'évaluation.

La montée en maturité d'une action socio-sportive peut être accompagnée par des outils comme l'auto-diagnostic ISS, qui permet de situer le niveau de structuration d'un projet et d'identifier les axes de progression.

La réussite repose aussi sur la complémentarité entre formation et accompagnement : former les personnes pour développer les compétences, accompagner les structures pour transformer durablement l'organisation.

⚠ Points de vigilance

Le principal risque est de croire que l'impact social découle naturellement de la pratique sportive. Sans intention, sans méthode et sans compétences adaptées, une action peut produire peu d'effets, voire des effets négatifs : exclusion de certains publics, renforcement des inégalités, décrochage des participants ou instrumentalisation du sport.

Il faut également éviter de faire reposer une action socio-sportive sur une seule personne motivée. Si le projet n'est pas inscrit dans la gouvernance, le modèle économique et les partenariats de la structure, il risque de disparaître dès que cette personne quitte la structure.

Enfin, le passage à l'action doit être progressif. Une structure peu mature peut avoir besoin d'un temps préalable de diagnostic, de formation, de clarification du projet et de mobilisation partenariale avant de mettre en œuvre une action socio-sportive ambitieuse.